



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

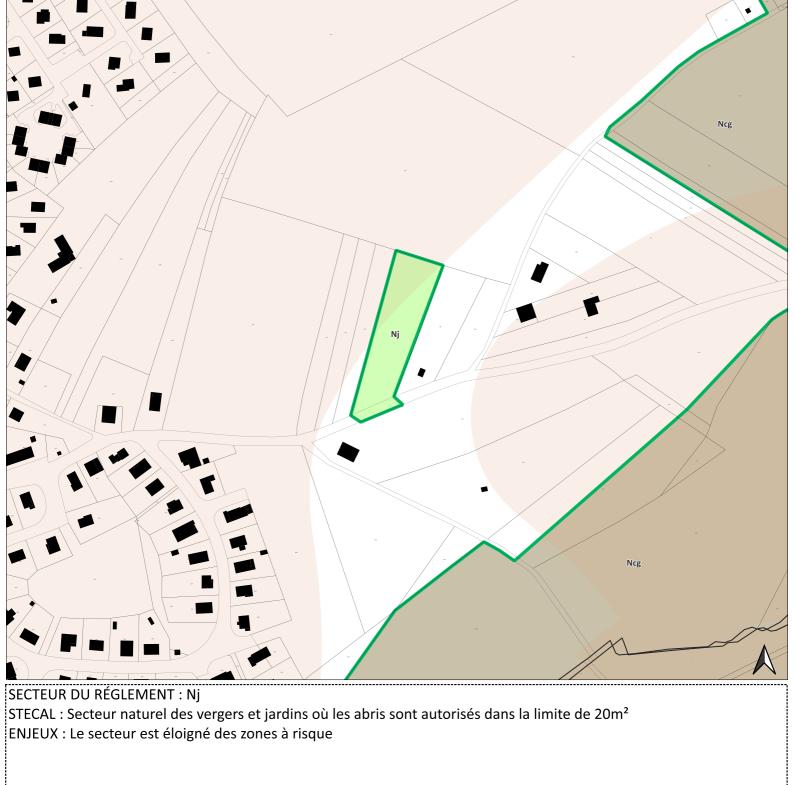
STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

SURFACE (en ha) : 0.45 PROJET : > Site existant

> Privé

> Cabanes de jardin





CRUE CENTENALE

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Enjeux liés aux risques naturels

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

Faible

Moyen

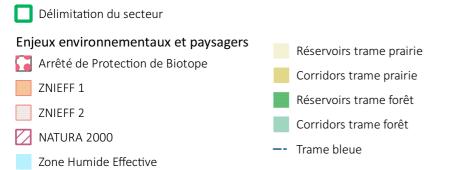


SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

Réserve nationale

STECAL: Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le site est concerné par une ZNIEFF de type 2. L'implantation d'un abri sur le secteur n'impactera pas les milieux en raison de sa faible emprise.





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

STECAL: Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

